

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 897**12 juin 2002****SOMMAIRE**

Alpine Foreign Investments S.A., Luxembourg . . .	43043	bourg	43042
Amberlux S.A.H., Luxembourg	43044	Issima Luxembourg International, S.à r.l., Müns- bach	43018
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg	43053	Issima Luxembourg International, S.à r.l., Müns- bach	43019
Crespi International S.A., Luxembourg	43011	J.P. Morgan Currency Strategies Fund, Sicav, Lu- xembourg	43046
Crespi International S.A., Luxembourg	43013	J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Luxembourg .	43044
Daria Holding S.A., Luxembourg	43054	Jofad Holding S.A., Luxembourg	43050
DekaLux-Treasury	43014	Karima, S.à r.l., Strassen	43010
Dexia Index S.A., Bruxelles	43039	Karima, S.à r.l., Strassen	43010
DNR (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg . . .	43024	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	43050
DNR (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg . . .	43027	Lasithi S.A., Luxembourg	43013
Eldolux S.A., Luxembourg	43050	Linethy Invest S.A.H., Luxembourg	43049
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg	43052	Lorena S.A., Luxembourg	43042
Emerald Advisory Services and Equity Invest- ments S.A., Luxembourg	43022	Lupico International S.A., Luxembourg	43039
Emerald Advisory Services and Equity Invest- ments S.A., Luxembourg	43024	Lux-Index US Sicav, Luxembourg	43040
Estalex Real Estate S.A., Luxembourg	43053	Lux-Small & Mid Caps Sicav, Luxembourg	43041
Euroklima S.A., Luxembourg	43056	Luxat S.A., Luxembourg	43043
Felicity S.A., Luxembourg	43013	Luximmob S.A., Luxembourg	43015
Ficino S.A.H., Luxembourg	43045	Magifin S.A., Luxembourg	43052
Fidelity Funds - Sicav, Luxembourg	43052	Marly Holding S.A., Luxembourg	43054
Fidelity Funds - Sicav, Luxembourg	43051	Melio Luxembourg International, S.à r.l., Müns- bach	43019
Fortis Rent-o-Net, Sicav, Luxembourg	43049	Melio Luxembourg International, S.à r.l., Müns- bach	43021
GlobalNet Communications S.A., Luxembourg . . .	43033	Mexel S.A., Luxembourg	43017
Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	43027	Microalgae S.A., Luxembourg	43015
Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	43029	Milla Holding S.A., Luxembourg	43051
H.D. Real Estate Investment Company S.A.H., Lu- xembourg	43048	Milton Holding S.A., Luxembourg	43053
Hega Europe S.A.H., Luxembourg	43053	Mipa S.A., Rodange	43032
Holdfins S.A., Luxembourg	43016	Noa Investments S.A., Luxembourg	43031
Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg .	43056	Noa Investments S.A., Luxembourg	43032
Hubert Culot, S.à r.l., Strassen	43037	Novelco S.A.H., Luxembourg	43043
Hubert Culot, S.à r.l., Strassen	43038	Novopar S.A., Luxembourg	43047
Ideogramme Futur Investments S.A., Luxem- bourg	43015	OPI S.A., Rodange	43038
Ideogramme Investments S.A., Luxembourg	43015	Otovitre S.A., Luxembourg	43055
Invesco GT, Sicav, Luxembourg	43043	Paringes Holding S.A., Luxembourg	43055
Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxem- bourg	43042	Pecharmant Holding S.A., Luxembourg	43021
		Peram S.A., Luxembourg	43016

Peram S.A., Luxembourg	43017	St Nicolas, S.à r.l., Luxembourg	43031
Pétrusse Participations S.A., Luxembourg	43055	Stetiel Holding S.A., Luxembourg	43055
Revigor S.A., Luxembourg	43049	Stimulus Invest S.A., Bruxelles	43040
Rhein Finanz S.A., Luxembourg	43041	Style Entertainment Channel S.A., Luxembourg . .	43038
Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg . . .	43048	Talenta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg .	43045
Rosaco Holding S.A., Luxembourg	43051	Tepimo S.A.H., Luxembourg	43045
Sadyd S.A., Luxembourg	43042	The Emerging Markets Brewery Fund, Sicav, Lu-	
Selar S.A., Luxembourg	43014	xembourg	43035
Sienna S.A.H., Luxembourg	43048	Valfor Holding S.A., Luxembourg	43047
Sitcom International S.A., Luxembourg	43056	Velafi Holding S.A., Luxembourg	43047
Socgen International Sicav, Luxembourg	43054	Waco Projektentwicklung und Projektmanagement	
Solage International S.A., Luxembourg	43034	A.G., Munsbach	43038
Soluxol S.A.H., Luxembourg	43045	Wintersport Investments Holding S.A., Luxem-	
SPP Platin	43014	bourg	43047
St Nicolas, S.à r.l., Luxembourg	43030		

**KARIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(exploitée sous le nom de Sergio Danielli).**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 83.965.

Il ressort d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2002 que:

Première résolution

Monsieur Edouard Thein et Madame Paola Filipetti sont révoqués en leurs qualités de gérants de la société.
Décharge leur est accordée pour la durée de leur mandat.

Deuxième résolution

Est nommée gérant technique Madame Paola Filipetti, maître coiffeur, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, qui accepte.

Est nommée gérante administrative Madame Karima Samaali, secrétaire de direction, L-4081 Esch-sur-Alzette, 33, rue Dicks, qui accepte.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant pour tout montant inférieur ou égal à 1.250,- EUR et par la signature conjointe des 2 gérants pour tout montant dépassant 1.250,- EUR.

Strassen, le 18 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2002, vol. 169, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(22225/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

KARIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 83.965.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 21 janvier 2002, que Monsieur Edouard Thein, ingénieur-diplômé, demeurant à L-8328 Capellen, 57, rue du Kiem, a cédé les 50 parts qu'il détenait dans la société KARIMA, S.à r.l. à Madame Karima Samaali, secrétaire de direction, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 33, rue Dicks.

Par conséquent, à compter du 21 janvier 2002, la répartition du capital social de la société KARIMA, S.à r.l. est comme suit:

Madame Paola Filipetti, maître coiffeur, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris	50 parts sociales
Madame Karima Samaali, précitée	50 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour extrait conforme

K. Samaali

Gérante

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2002, vol. 169, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(22226/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

CRESPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.164.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée CRESPI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 60.164,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 1997, publié au Mémorial C-1997, page 28760.

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros virgule quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 5.164.568,99) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros virgule quatre cinq six huit neuf neuf cents (EUR 516,456899) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sergio Bergamaschi, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 10.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 4.614.568,99 (quatre millions six cent quatorze mille cinq cent soixante-huit euros virgule quatre-vingt-dix-neuf cents), en vue de ramener le capital social souscrit actuel, lequel s'établit, suite à la conversion légale de la lire italienne en euros, à EUR 5.164.568,99 (cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros virgule quatre-vingt-dix-neuf cents) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des 10.000 (dix mille) actions existantes, pour porter cette valeur nominale à EUR 55,- (cinquante-cinq euros) par action par le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 461,456899 (quatre cent soixante et un euros virgule quatre cinq six huit neuf neuf cents) par action.

2.- Remplacement des 10.000 (dix mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 55,- (cinquante-cinq euros) par 55.000 (cinquante cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action à attribuer aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

3.- Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires dans les délais légaux, d'annuler les actions anciennes, d'en établir de nouvelles et de les répartir entre les actionnaires, proportionnellement à leur participation.

4.- Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 26.000.000,- (vingt-six millions d'euros), divisé en 2.600.000 (deux millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mai 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la société conformément aux décisions prises sur base de l'agenda.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, de l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, décide de réduire le capital social souscrit jusqu'à concurrence de EUR 4.614.568,99 (quatre millions six cent quatorze mille cinq cent soixante-huit euros virgule quatre-vingt-dix neuf cents),

pour le porter de son montant actuel, lequel s'établit, suite à la conversion légale de la lire italienne en euros, à euros cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros virgule quatre-vingt-dix neuf cents (EUR 5.164.568,99) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-),

par la réduction de la valeur nominale des 10.000 (dix mille) actions existantes à concurrence de EUR 461,456899 (quatre cent soixante et un euros virgule quatre cinq six huit neuf neuf cents) par action,

pour la porter de EUR 516,456899 (cinq cent seize euros virgule quatre cinq six huit neuf neuf cents) à EUR 55,- (cinquante-cinq euros),

par le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 461,456899 (quatre cent soixante et un euros virgule quatre cinq six huit neuf neuf cents) par action.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 10.000 (dix mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 55,- (cinquante cinq euros) par 55.000 (cinquante cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par actions,

à attribuer aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après les délais légaux, d'annuler les actions anciennes, d'en établir de nouvelles et de les répartir entre les actionnaires, proportionnellement à leur participation.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 26.000.000,- (vingt-six millions d'euros), divisé en 2.600.000 (deux millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mai 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), représenté par 55.000 (cinquante cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 26.000.000,- (vingt-six millions d'euros) représenté par 2.600.000 (deux millions six cent mille) actions d'un million de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 mai 2007 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par

le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, S. Bergamaschi, J.J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2002, vol. 12CS, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

J. Delvaux.

(40921/208/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

CRESPI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.164.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mai 2002, actée sous le n° 394/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

(40922/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

FELICITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 80.891.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(22194/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

LASITHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mars 2001

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Pour extrait sincère et conforme

LASITHI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22198/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

SPP PLATIN, Fonds Commun de Placement.

Die INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A., Senningerberg, als Verwaltungsgesellschaft des SPP PLATIN, eines nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten «fonds commun de placement à compartiments multiples», berichtigt mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Senningerberg, als Depotbank das Verwaltungsreglement des Fonds in Artikel 1 Absatz 7 und Artikel 3 Absatz 1.

In Artikel 1 Absatz 7 wird «50 Millionen Luxemburger Franken (rund 1,25 Millionen Euro)» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Artikel 3 Absatz 1 wird DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A. durch DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. ersetzt.

Senningerberg, den 14. Mai 2002.

INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Senningerberg, den 14. Mai 2002.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37127/775/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2002.

DekaLux-TREASURY, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., Senningerberg, als Verwaltungsgesellschaft des DekaLux-TREASURY, eines nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten «fonds commun de placement à compartiments multiples», berichtigt mit Zustimmung der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Senningerberg, als Depotbank das Verwaltungsreglement des Fonds in Artikel 1 Absätze 4 und 6, Artikel 3 Absatz 1, Artikel 5 Absatz 2 Buchstabe c. Ziffer 1, Artikel 14 Absatz 3 und Artikel 17 Absatz 3.

In Artikel 1 Absatz 4 und in Artikel 3 Absatz 1 wird DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A. durch DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. ersetzt.

In Artikel 1 Absatz 6 wird «Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» durch «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» ersetzt.

In Artikel 5 Absatz 2 Buchstabe c. Ziffer 1 wird «CEDEL, dem Deutschen Kassenverein» durch «DEUTSCHE CLEARSTREAM BANKING AG» ersetzt.

In Artikel 14 Absatz 3 wird «50 Millionen luxemburgischen Franken» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Artikel 17 Absatz 3 wird «luxemburgische Franken» durch «Euro» ersetzt.

Senningerberg, den 14. Mai 2002.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Senningerberg, den 14. Mai 2002.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37129/775/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2002.

SELAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.043.

Acte constitutif publié à la page 626 du Mémorial C n° 14 du 8 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(22217/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 57.479.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(22195/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 57.478.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(22196/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

LUXIMMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 64.762.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signature

(22197/815/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

MICROALGAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.330.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 25 septembre 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf Euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

MICROALGAE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22207/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

HOLDFINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 74.065.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 28 février 2002

Le Conseil accepte la démission de M. Franco De Luigi de son poste d'Administrateur.

Le Conseil décide de coopter M. Stefano Menegalli, consultant, Rovio (Suisse), comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2002, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

HOLDFINS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22199/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

PERAM S.A., Société Anonyme.
(anc. PERAM HOLDING S.A.)

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.627.

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme PERAM HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 octobre 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 654 du 22 décembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à Remerschen,

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à B-Sélange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination sociale en PERAM S.A.
- Modification de l'objet social afin d'éliminer toutes mentions afférentes à la loi du 31 juillet 1929 et mise en conformité de l'article 4 des statuts.
- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Conversion de la devise du capital de LUF en EUR.
- Augmentation du capital social de 13,31 EUR sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
- Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en PERAM S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art.1.** Il existe une Société Anonyme sous la dénomination de PERAM S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin d'éliminer toutes mentions afférentes à la loi du 31 juillet 1929 de sorte que le dernier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Dernier alinéa.** La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros trente-et-un centimes (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de treize euros trente-et-un centimes (13,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Deflorenne, M. Schmit, S. Biver, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 12CS, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mars 2002.

G. Lecuit.

(22311/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

PERAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 mars 2002.

G. Lecuit.

(22312/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

MEXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R. C. Luxembourg B 47.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22289/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.073.

In the year two thousand two, on the seventh of February.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

LABATT BREWING COMPANY LIMITED, a corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at Labatt House, 181 Baystreet, Suite 200, Toronto, Ontario, Canada, M5J2T3

here represented by Mrs. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 7, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner on March 6, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 882 on October 16, 2001, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit on May 11, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.131 on December 8, 2001 and pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit on May 15, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.131 on December 8, 2001:

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office from 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, with retroactive effect on February 1st, 2002.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the article 5 first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. first paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach, municipality of Schuttrange. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associate(s).»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LABATT BREWING COMPANY LIMITED, une société constituée selon le droit canadien, ayant son siège social à Labatt House, 181 Baystreet, Suite 200, Toronto, Ontario, Canada, M5J2T3,

ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 février 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 16 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.131 du 8 décembre 2001 et suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.131 du 8 décembre 2001.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg à 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet rétroactif au 1^{er} février 2002.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du/des associé(s).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 12CS, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22313/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22314/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.078.

In the year two thousand and two, on the seventh of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg,

here represented by Mrs. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole current shareholder of MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 6, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 882 on October 16, 2001, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 11, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1130 on December 8, 2001 and pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 17, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1130 on December 8, 2001

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 592,000,000.- (five hundred and ninety two million EUR) to bring it back from its present amount of EUR 2,259,993,000.- (two million two hundred and fifty nine million nine hundred and ninety three thousand euros) to EUR 1,667,993,000.- (one million six hundred and sixty seven million nine hundred and ninety three thousand euros) by reduction of the nominal value of each share by an amount of EUR 26,1947714 (twenty-six point one nine four seven seven one four euros) and by repayment to the sole shareholder ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l. prenamed, of an amount of EUR 592,000,000.- (five hundred and ninety two million euros).

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 1,667,993,000.- (one million six hundred and sixty seven million nine hundred and ninety three thousand euros) divided into the 22,599,930.- (twenty two million five hundred and ninety nine thousand nine hundred and thirty) shares with a par value of EUR 73,8052286 (seventy-three point eight zero five two two eight six euros) each.»

Third resolution

The sole shareholder decides to transfer with retroactive effect on February 1, 2002 the registered office of the Company from 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg to 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. first paragraph.** The registered office of the company is in Münsbach, municipality of Schuttrange. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associate(s).»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred and fifty euros (2,250.- euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 6 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 16 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1130 de 8 décembre 2001 et suivant acte du notaire soussigné en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1130 de 8 décembre 2001.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital à concurrence de EUR 592.000.000.- (cinq cent quatre-vingt douze millions euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.259.993.000.- (deux milliards deux cent cinquante neuf millions neuf cent quatre-vingt treize mille euros) à EUR 1.667.993.000.- (un milliard six cent soixante sept millions neuf cent quatre-vingt treize mille euros) par diminution de la valeur nominale de chaque part social d'un montant de EUR 26,1947714 (vingt-six virgule un neuf quatre sept sept un quatre euros) et par remboursement à l'associé unique ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., prénommé, d'une somme de EUR 592.000.000.- (cinq cent quatre-vingt douze millions euros).

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 1.667.993.000.- (un milliard six cent soixante sept millions neuf cent quatre-vingt treize mille euros) représenté par 22.599.930.- (vingt deux millions cinq cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 73,8052286 chacune (soixante-treize virgule huit zéro cinq deux deux huit six euros).»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet rétroactif au 1^{er} février 2002 le siège social de la société de 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg à 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision du/des associé(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille deux cent cinquante euros (2.250,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé. C. Mettlen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 12CS, fol. 34, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22315/220/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

**MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22316/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

PECHARMANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.308.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 10 septembre 2001

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de ITL 250.000.000,- en EUR 129.114,22, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 250 actions existantes de la société.

3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 885,78 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 129.114,22 à celui de EUR 130.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

4. L'Assemblée décide de remplacer les deux cent cinquante (250) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent trente mille Euros (EUR 130.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt Euros (EUR 520,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

PERCHARMANT HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22209/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

**EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. CHAMANIN S.A.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.471.

In the year two thousand two, on the seventh of February.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the name of CHAMANIN S.A., by a notarial deed on October 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 301, of April 25, 2001, the articles of which having been amended pursuant to a notarial deed on December 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number numéro 664 of August 22, 2001 and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 10, 2001, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Patrice Gallasin, Lawyer, residing in 2, Impasse des Mélézes, F-57330 Héttange-grande, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) to one hundred and thirty thousand Euro (130,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class D shares with a par value of ten EURO (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class D shares.

2. Waiver by the existing shareholders EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «B» and EMERALD FIRST LAYER «C», of their preferential subscription right.

3. Subscriptions and full payment of the 3,000 Class D shares by EMERALD FIRST LAYER «D» S.A.

4. Subsequent modification of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) to one hundred and thirty thousand Euro (130,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class D shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class D shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived, totally or partially, their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the three thousand (3,000) new Class D shares, the company EMERALD FIRST LAYER «D» S.A. having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Subscription - Liberation

Thereupon, the company EMERALD FIRST LAYER «D» S.A., prenamed, here represented by Mr Patrice Gallasin, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 6, 2002, the said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

declared to subscribe to the three thousand (3,000) new Class D shares and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR).

The amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The share capital of the Company is set at one hundred and thirty thousand (130,000) Euro, divided into thirteen thousand (13,000) shares with a par value of ten (10) Euro each. The shares are all entirely paid-up, and are divided into ten (10) different classes indicated, respectively, by the letters «A», «B», «C», «D» until «J». Of all classes of shares a hundred shares are issued, with the exception of the «A», «B», «C» and «D» classes, of which 3,100 shares

per class are issued. The rights and obligations attached to the different classes of shares are governed by Article 5 below.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred fifty Euro (1,250.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CHAMANIN S.A., suivant acte notarié du 20 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 25 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés du 28 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 22 août 2001, suivant acte notarié du 26 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 724 du 5 septembre 2001 et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 10 décembre 2001, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant 2, Impasse des Mélézes, F-57330 Héttange-grande,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social du montant de trente mille Euros (30.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000,- EUR) au montant de cent trente mille Euros (130.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe D, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe D existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «B» et EMERALD FIRST LAYER «C», à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription aux 3.000 actions de Classe D par EMERALD FIRST LAYER «D».

4. Modification subséquente des articles des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente mille Euros (30.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille Euros (100.000,- EUR) au montant de cent trente mille Euros (130.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe D, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe D existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé partiellement ou totalement à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des trois mille (3.000) actions de Classe D nouvelles par la société EMERALD FIRST LAYER «D» S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

la société EMERALD FIRST LAYER «D» S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2002,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle société déclare souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles de Classe D et les libérer entièrement par un apport en espèce d'un montant de trente mille Euros (30.000,- EUR).

Le montant de trente mille Euros (30.000,- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital de la Société est fixé à cent trente mille (130.000) Euros, divisé en treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune. Les actions sont entièrement libérées et sont divisées en dix (10) classes différentes identifiées par les lettres «A», «B», «C», «D» jusqu'à «J». Cent actions de toutes les classes d'actions sont émises, à l'exception de celles des classes «A», «B», «C» et «D», pour lesquelles 3.100 actions par classe sont émises. Les droits et obligations se rapportant aux différentes classes d'actions sont régis par l'article 5 ci-dessous.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gallasin, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 12CS, fol. 34, case 9. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22317/220/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, (anc. CHAMANIN S.A.).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 mars 2002.

G. Lecuit.

(22318/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.284.

In the year two thousand two, on the thirty-first of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the denomination DNR (LUXEMBOURG) S.A. by a deed of the undersigned notary, on May 29, 1995, published in the Mémorial, Recueil C no 424 of September 1st, 1995. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on December 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 745 of September 11, 2001.

The meeting was opened by Ms. Karine Vautrin, lawyer, residing in F-Hettange, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Ronald Chamielec, comptable residing in F-Lexy.

The meeting elected as scrutineer Mr Delio Cipolletta, lawyer, residing in F-Bousse.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.

2. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into Euro with effect to January 1, 2002, so that after this conversion the subscribed capital will amount to thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cent (30,986.69 EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

3. Increase of the subscribed capital by two hundred and sixty-three Euro thirty-one cent (263.31 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

4. Subscription to this increase of capital and full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) is represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR) with effect to January 1, 2002, at the rate of exchange of 40.3399.- LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Luxembourg Francs (LUF) into Euro (EUR).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cent (30,986.69 EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by two hundred and sixty-three Euro thirty-one cent (263.31 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

This increase of capital has been full paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of two hundred and sixty-three Euro thirty-one cent (263.31 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination DNR (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mai 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 424 du 1^{er} septembre 1995, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 745 du 11 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à F-Hettange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à F-Lexy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à F-Bousse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Augmentation du capital social de deux cent soixante-trois Euros trente et un centimes (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Souscription de cette augmentation de capital et paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent soixante-trois Euros trente et un centimes (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de deux cent soixante-trois Euros trente et un centimes (263,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22323/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22324/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.935.

In the year two thousand two, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 10, 1997, published in the Mémorial C, Recueil number 723 of December 30, 1997; the articles of association were amended by deeds of the undersigned of December 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil number 194 of March 31, 1998, of May 28th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil number 630 of September 4, 1998, of February 25, 1999, published in the Mémorial C, Recueil number 408 of June 3, 1999 and of May 26, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 834 of November 14, 2000.

The meeting was opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, juriste, residing in B-Post.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Cancelling of the par value of the shares.
2. Adoption of the Euro as currency of the capital.
3. Conversion of the current capital of FRF 1,410,476,600.- into EUR 215,025,771.506.
4. Decrease of the converted capital to the extent of EUR 1.506 in order to reduce it from EUR 215,025,771.506 to EUR 215,025,770.-; the EUR 1.506 being allocated to a free reserve and no share being cancelled.
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5.1 of the Company's articles of association.
6. Exchange of the 14,104,766 existing shares with a par value of FRF 100 each for 14,104,766 shares without a par value.
7. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of French francs (FRF) into Euro (EUR) at the rate of exchange of 6,55957 FRF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from French Francs (FRF) into Euro (EUR).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at two hundred and fifteen million twenty-five thousand seven hundred and seventy-one Euro fifty point six cent (215,025,771.506 EUR) represented by fourteen million one hundred and four thousand seven hundred and sixty-six (14,104,766) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to reduce the converted capital by EUR 1.506 to bring it back from its present amount of EUR 215,025,771.506 to EUR 215,025,770; the EUR 1.506 being allocated to a free reserve and no share being cancelled.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of point 5.1. of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 5.1. 1st paragraph.** The corporate capital is set at two hundred and fifteen million twenty-five thousand seven hundred and seventy Euro (215,025,770.- EUR) represented by fourteen million one hundred and four thousand seven hundred and sixty-six (14,104,766) shares without designation of a nominal value.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro (750.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 723 du 30 décembre 1997, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 194 du 31 mars 1998, en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 630 du 4 septembre 1998, en date du 25 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 408 du 3 juin 1999, et en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 834 du 14 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Post.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Adoption de l'Euro comme monnaie d'expression du capital.
3. Conversion du capital actuel de FRF 1.410.476.600,- en EUR 215.025.771,506.
4. Diminution du capital converti de EUR 1,506 pour le ramener de EUR 215.025.771,506 à EUR 215.025.770.-; les EUR 1,506 étant alloués à une réserve libre et aucune action n'étant annulée.
5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

6. Echange des 14.104.766 actions existantes d'une valeur nominale de FRF 100,- en 14.104.766 actions sans désignation de valeur nominale.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs français (FRF) en Euro (EUR) au cours de change de 6,55957 FRF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Français (FRF) en Euro (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à deux cent quinze millions vingt-cinq mille sept cent soixante et onze Euros cinquante virgule six centimes (215.025.771,506 EUR) représenté par quatorze millions cent quatre mille sept cent soixante-six (14.104.766) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1,506 pour le ramener de son montant converti de EUR 215.025.771,506 à EUR 215.025.770,-; les EUR 1,506 étant alloués à une réserve libre et aucune action n'étant annulée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa du point 5.1. de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 5.1. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quinze millions vingt-cinq mille sept cent soixante-dix Euros (215.025.770,- EUR) représenté par quatorze millions cent quatre mille sept cent soixante-six (14.104.766) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante Euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marx, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22325/220/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22326/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

ST NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.862.

In the year two thousand two, on the seventh of February.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of partners of ST NICOLAS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Mamer, constituted by a deed of the undersigned notary, on August 18, 2000, published in the Mémorial, Recueil C no 157 of March 1, 2001.

The meeting was opened by Mr Claude Beffort, employé privé, residing in Schoenfels, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Christian Tailleur, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

II. The partners present or represented, the proxyholders of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxyholders of the represented partners, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented partners will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The partners decide to transfer the registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo and decide to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The registered office is set at Luxembourg.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ST NICOLAS, S.à r.l., avec siège social à Mamer, constituée suivant acte du notaire instrumentant, reçu en date du 18 août 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 157 du 1^{er} mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Beffort, employé privé, demeurant à Schoenfels, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo et décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Beffort, C. Tailleur, M. Schmit, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 12CS, fol. 35, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mars 2002.

G. Lecuit.

(22319/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

ST NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mars 2002.

G. Lecuit.

(22320/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

NOA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.918.

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOA INVESTMENTS S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée suivant acte notarié du 4 août 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 793 du 30 octobre 1998, et transformée en société sous forme de Société Anonyme par acte du notaire soussigné en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917, du 2 décembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur André Labranche, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital d'un montant de cent quatre vingt cinq mille deux cent soixante et onze Euros quarante six cents (185.271,46 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante six mille Euros (556.000,- EUR) à trois cent soixante-dix mille sept cent vingt huit Euros cinquante quatre cents (370.728,54 EUR) sans annulation d'actions, pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres, d'un montant de cent quatre vingt cinq mille deux cent soixante et onze Euros quarante six cents (185.271,46 EUR).

2. Réduction de capital d'un montant de cent cinquante mille sept cent vingt huit Euros cinquante quatre cents (150.728,54 EUR) par remboursement de ce même montant aux actionnaires de la société, sans annulation d'actions.

3. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant de cent quatre vingt cinq mille deux cent soixante et onze Euros quarante six cents (185.271,46 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante six mille Euros (556.000,- EUR) à trois cent soixante-dix mille sept cent vingt huit Euros cinquante quatre cents (370.728,54

EUR), sans annulation d'actions, pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres d'un montant de cent quatre vingt cinq mille deux cent soixante et onze Euros quarante six cents (185.271,46 EUR).

Preuve de l'existence de ces pertes a été rapportée au notaire instrumentant sur base des comptes annuels révisés de la société au 31 décembre 2000 et sur base des comptes annuels non révisés de la société au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de cent cinquante mille sept cent vingt huit Euros cinquante quatre cents (150.728,54 EUR) pour le ramener de trois cent soixante-dix mille sept cent vingt huit Euros cinquante quatre cents (370.728,54 EUR) à deux cent vingt mille Euros (220.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires:

- BAYSIDE GROUP SERVICES LIMITED, ayant son siège social à 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, de la somme de cent cinquante mille cinq cent soixante Euros cinquante cents (150.560,50 EUR);

- Monsieur André Labranche, employé privé, demeurant à Luxembourg, de la somme de cent soixante huit Euros quatre cents (168,04 EUR).

Lesdits remboursement se feront sans annulation d'actions.

Lesdits remboursement ne pourront en outre se faire que sous observation stricte de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent vingt mille Euros (220.000,- EUR), représenté par huit cent quatre vingt dix sept (897) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Labranche, E. Gustaferrri, E. Rozencwajg, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mars 2002.

G. Lecuit.

(22321/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

NOA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mars 2002.

G. Lecuit.

(22322/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

MIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 62.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2002

Monsieur P.A. Amedeo, administrateur de sociétés demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Gabriele Gabrielli, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

MIPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22200/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

GlobalNet COMMUNICATIONS, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.502.

In the year two thousand two, on the thirtieth of January.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GlobalNet COMMUNICATIONS, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 29th of November 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 530 of July 13, 2001.

The meeting was opened by Mrs. Catherine Graff, attorney at law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers.
3. Appointment of an auditor to the liquidation.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, 25,004 shares out of 25,004 shares in circulation are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the whole of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, the Company RONG-WHELL INVESTMENTS LTD, having its registered office at Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting decides to appoint the CORPORATE FINANCE BUSINESS, having its registered office at Tortola, British Virgin Islands, as auditor of the liquidation with respect of the Article 151 of the LSC.

He may realize all acts provided by the Article 145 of the LSC without any express authorization of the shareholders' meeting.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GlobalNet COMMUNICATIONS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 13 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine Graff, avocate, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que 25.004 actions sur les 25.004 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence, la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société RONGWHELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société CORPORATE FINANCE BUSINESS, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, comme commissaire à la liquidation en respect de l'article 151 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut réaliser tous actes prévus par l'article 145 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Graff, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22329/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.608.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 565, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(22210/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.170.

In the year two thousand and two, on the eighteenth day of February.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, incorporated pursuant to a notarial deed on May 31, 1995, published in the Mémorial C number 290 of June 24, 1995.

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 19, 1996, published in the Mémorial C, number 417 of August 1996.

The meeting is presided over by Mr André Schmit, private employee, residing in L-Schieren.

The chairman appoints as secretary Mrs Anne-Pascale Debouille, private employee, residing in B-Messancy.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viviane De Moreau, private employee, residing in F-Metz-le-Tige.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by mail sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on ...

as well as by notices published as follows

- in the Mémorial C, number 86 of January 16, 2002 and number 184 of February 1st, 2002.

- in the « Luxemburger Wort » of January 16, 2002 and February 1st, 2002.

- in the «Börsenzeitung» of January 16, 2002 and February 1st, 2002.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

2.- to approve the appointment of KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, represented by Messrs Collard and Li as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their Shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the board of the Meeting and the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies given shall be initialled *in varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

IV.- As appears from the said attendance list, seventy thousand two hundred twenty-nine (70.229) shares out of two hundred ninety thousand six hundred ninety-seven (290.697) shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

The Chairman informs the meeting that a first Extraordinary General Meeting of Shareholders had been convened with the same agenda for December 6, 2001, and that the quorum requirements for voting the points of the agenda had not been obtained.

The present meeting may deliberate validly no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Thereupon the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the company THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as liquidator of the company: KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, represented by Messrs Eric COLLARD and John Li.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the same persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier sera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de THE EMERGING MARKETS BREWERY FUND, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 290 du 24 juin 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 417 du 27 août 1996. L'assemblée est présidée par Monsieur André Schmit, employé privé, demeurant à L-Schieren.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Pascale Debouille, employée privée, demeurant à B- Messancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane De Moreau, employée privée, demeurant à F-Metz-le-Tige.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettre contenant l'ordre du jour envoyée à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le ...

et par les publications suivantes:

- au Mémorial C numéro 86 du 16 janvier 2002 et numéro 184 du 1^{er} février 2002.

- au journal «Luxemburger Wort» des 16 janvier 2002 et 1^{er} février 2002.

- au journal «Börsezeitung», des 16 janvier 2002 et 1^{er} février 2002.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1.- d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation;

2.- d'approuver la nomination de KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, représentée par Messrs Collard et Li comme liquidateur de la société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les deux cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-dix-sept (290.697) actions en circulation, soixante-dix mille deux cent vingt-neuf (70.229) actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

La Présidente informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée avec le même ordre du jour, en date du 6 décembre 2001 et que les conditions de quorum requis pour voter tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été atteints.

La présente Assemblée Générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la société THE EMERGING MARKETS BREWERY FOND et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, représentée par Messieurs Eric Collard et John Li.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmit, A. P. Debouille, V. De Moreau, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2002, vol. 865, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 2002.

J.J. Wagner.

(22353/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

**HUBERT CULOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A'VENUE INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 52.650.

L'an deux mille deux, le trente janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Hubert Culot, consultant, demeurant à B-Bleid (Virton),
- 2) Madame Karin Clette, employée, demeurant à B-Bleid-Virton,
ici représentée par Monsieur Hubert Culot, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée A'VENUE INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination HUBERT CULOT, S.à r.l. suivant acte notarié en date du 17 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655 du 23 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 282 du 19 avril 2001.

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 30 novembre 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Hans Ghyssaert, consultant, demeurant à B-Edegem, 45 parts sociales à Monsieur Hubert Culot, prénommé, au prix de un Euro (1,- EUR), quittancés;

- Que le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et il aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession;

- Que Monsieur Hubert Culot, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée A'VENUE INTERNATIONAL, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts ci-avant documentée au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, présents ou représentés comme dit-est, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (125,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées et détenues comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Hubert Culot, consultant, demeurant à B-Bleid (Virton), quatre-vingt-dix parts sociales | 90 |
| 2) Madame Karin Clette, employée, demeurant à B-Bleid-Virton, dix parts sociales | 10» |

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en HUBERT CULOT, S.à r.l. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination HUBERT CULOT, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Culot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 133S, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22327/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

HUBERT CULOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 52.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mars 2002.

G. Lecuit.

(22328/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

OPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 62.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2002

2. Monsieur P.A. Amedeo, administrateur de sociétés demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Gabriele Gabrielli, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

OPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22201/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.057.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 11 février 2002

Le Conseil accepte la démission de M. Luca Aniasi de son poste d'Administrateur.

Mme Palmirina Scorpio, employée privée, avec adresse professionnelle Roma via Tiburtina 924 I-00156, est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2003; l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

STYLE ENTERTAINMENT CHANNEL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22202/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

WACO PROJEKTENWICKLUNG UND PROJEKTMANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 54.140.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Munsbach am 13. August 2001 um 15.00 Uhr

5. Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., abgelaufen ist.

Entlastung wird ihr erteilt für die gesamte Dauer ihres Mandates.

Das Mandat der FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, als Aufsichtskommissar wird um die Dauer von 6 Jahren verlängert, welches somit nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 endet.

6. Die Generalversammlung stellt fest, dass die ausserordentliche Generalversammlung vom heutigen Tage um 10.00 Uhr einen neuen Verwaltungsrat bestimmt hat. Es wird beschlossen die Dauer der Mandate der neu ernannten Mitglieder des Verwaltungsrates auf 6 Jahre festzulegen, welche somit nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 enden.

Münsbach, den 13. August 2001.

Für gleichlautenden Auszug

U. Höller

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2002, vol. 169, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(22227/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.

LUPICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 23.707.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 12 juin 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(03064/000/21)

DEXIA INDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 180, rue Royale.
R. C. Bruxelles 610.087.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra le vendredi 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, 1000 Bruxelles, rue Royale 180, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels par compartiment.
Proposition de décision: l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2002.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2001/2002.
Proposition de décision: l'assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'affecter au capital de chaque compartiment le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2002.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
Proposition de décision: l'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mars 2002.
5. Nominations statutaires.
Proposition de décision: L'assemblée prend acte du remplacement de Messieurs Rik Duyck et Renaud Greindl, administrateurs sortants par respectivement Monsieur Dominique Manderlier; domicilié rue de l'Agace 10 à 7061 Casteau et Monsieur Michel Vanderelst, domicilié Jonkersaard 11 à 2650 Edegem. Leur mandat expire à l'assemblée générale ordinaire en 2003.
Proposition de décision: L'assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le nombre des administrateurs de 5 à 6 et de désigner à cette fonction Monsieur Baudouin Davister, domicilié 55 chaussée de Charleroi à 1360 Thorembais St. Trond. La durée de ce mandat sera de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.
Proposition de décision: L'assemblée décide de renouveler le mandat des autres administrateurs, à savoir Monsieur Hugo Lasat, Madame Helena Colle et DEXIA ASSET MANAGEMENT S.A. pour un terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.
6. Divers.
Pour être admis ou se faire représenter à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur, le 17 juin 2002 au plus tard, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants:
En Belgique: DEXIA BANQUE
Au Grand-Duché du Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Aux Pays-Bas: BANQUE ARTESIA NEDERLAND
En France: BANQUE VERNES ARTESIA
En Suisse: BANQUE ARTESIA SUISSE

où des formules de procuration sont disponibles.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Chaque action confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.
(03162/755/45) Le Conseil d'Administration.

STIMULUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 6, avenue Livingstone.
R. C. Bruxelles 639.469.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société se tiendra le vendredi 21 juin 2002 à 15.00 heures au siège social de DEXIA FUND SERVICES, 1000 Bruxelles, rue Royale 180, afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels par compartiment.
Proposition de décision: l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2002.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2001/2002.
Proposition de décision: l'assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'affecter au capital de chaque compartiment le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2002.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
Proposition de décision: l'assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mars 2002.
5. Nominations statutaires.
Proposition de décision: L'assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le nombre des administrateurs de 4 à 6 et de désigner à cette fonction Monsieur Bernard Mommens, domicilié 20 Hulstbergstraat à 3078 Kortenberg et Monsieur Dirk Jos Leys, domicilié 79 Maria-Theresialei à 2180 Antwerpen. La durée de leur mandat sera de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.
Proposition de décision: L'assemblée décide de renouveler le mandat des autres administrateurs, à savoir Monsieur Hugo Lasat, Monsieur Baudouin Davister, Madame Helena Colle et DEXIA ASSET MANAGEMENT S.A. pour un terme d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
6. Divers.
Pour être admis ou se faire représenter à l'assemblée générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur, le 17 juin 2002 au plus tard, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants:
En Belgique:
DEXIA BANQUE
EURAL S.A. BANQUE D'EPARGNE
VDK SPAARBANK N.V.
Au Grand-Duché du Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Aux Pays-Bas: BANQUE ARTESIA NEDERLAND
En France: BANQUE VERNES ARTESIA
En Suisse: BANQUE ARTESIA SUISSE

où des formules de procuration sont disponibles.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Chaque action confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix.
(03173/755/44) Le Conseil d'administration.

LUX-INDEX US SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 3 juillet 2002 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2002.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2002; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.
FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03048/755/30)

Le Conseil d'Administration.

LUX-SMALL & MID CAPS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 79.398.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 10 juillet 2002 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2002.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2002; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03049/755/29)

Le Conseil d'Administration.

RHEIN FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.297.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 juillet 2002 à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2002 et affectation des résultats.
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- Réélection des administrateurs et du commissaire.
- Divers.

I (03068/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

SADYD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.878.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 2 juillet 2002 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. Affectation du résultat;
- e. Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. Divers.

I (03052/045/18)

Le Conseil d'Administration.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.773.

Les Actionnaires de la Société LORENA, Société Anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 26 juin 2002 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001/2002;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2002;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR;
7. Nominations statutaires;
8. Divers.

I (03055/534/19)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, Bd Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.908.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Sicav, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 11, Bd Grande-Duchesse Charlotte, on Friday June 28, 2002 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - a. the Management Report of the Directors,
 - b. the Report of the Auditors.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2002; allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 28th February 2002.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03096/755/22)

The Board of Directors.

43043

NOVELCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 18.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 28 juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03066/546/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 28 juin 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03067/546/17)

Le Conseil d'Administration.

ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juillet 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03163/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO GT, Sicav, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 11, Bd Grande-Duchesse Charlotte, on Friday June 28, 2002 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors
 - b. The Auditors
2. To approve Report of the Directors for the year ended 28th February 2002, including the Statement of Net Assets as at 28th February 2002 and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2002; allocation of the net results.
3. To discharge the Directors with respect to their performance of duties for the year ended 28th February 2002.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03100/755/23)

The Board of Directors.

AMBERLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juillet 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03164/534/15)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 64.213.

The Shareholders are hereby convened to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on *June 28, 2002* at 3.00 p.m. CET, at J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2002.
2. Presentation and approval of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2002.
3. Approval of the Financial Statements for the financial year ended March 31, 2002.
4. Ratification of the co-option of Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Iain OS Saunders and Mr Veit O Schuhen, in replacement of Mr Philippe Coppe, Professor Dr L Gleske, Mr Christian Jacobs, Count Diego du Monceau de Bergendal, resigning Directors.
5. Discharge of the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties for the accounting year ended March 31, 2002.
6. Election of the following Directors: Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Iain OS Saunders and Mr Veit O Schuhen until the next Annual General Meeting.
7. Election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting.
8. Approval of the Directors' fees.
9. Allocation of the results for the financial year ended March 31, 2002.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Annual General Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning a copy by fax (+352 46 26 85 825) before June 26, 2002 at 5.00 p.m. CET and send the signed original copy by mail to the registered office of the Company for the attention of Ms Nathalie Roux.

I (03222/755/32)

By Order of the Board of Directors.

FICINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juillet 2002 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers

I (03167/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SOLUXOL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.077.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juillet 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03169/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TEPIMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.726.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 3 juillet 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03170/534/15)

Le Conseil d'Administration.

TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 75.210.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1^{er} juillet 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination de Monsieur Baldur Mar Helgason, administrateur de société, demeurant professionnellement à Kirkjusandur 2, 155 Reykjavik, Islande, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

3. Instruction au liquidateur de donner aux propriétaires d'actions B et C de TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. des actions de ISLENSKI HUGBUNDARSJODURINN HF. (ISHUG) en paiement de leurs actions aux taux de change suivants:
 - a) Taux de change des actions B de TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.: 26 actions de ISHUG d'une valeur nominale d'une couronne islandaise pour 1 action B de TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. d'une valeur nominale de 100 couronnes islandaises.
 - b) Taux de change des actions C de TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.: 20,5 actions de ISHUG d'une valeur nominale d'une couronne islandaise pour 1 action C de TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. d'une valeur nominale de 100 couronnes islandaises.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Monday, the 1st of July 2002 at 10.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to dissolve and liquidate the company.
 2. Appointment of Mr Baldur Mar Helgason, company director, residing professionally at Kirkjusandur 2, 155, Reykjavik, Iceland, as liquidator with the largest power provided for by article 144 of the amended Corporate Act and the next articles of said law.
 3. Instruction to the liquidator to pay the owners of B and C shares of TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. with shares in ISLENSKI HUGBUNDARSJODURINN HF. (ISHUG) at the following exchange rates:
 - a) Exchange rate of the B shares of TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.: 26 shares of ISHUG with nominal value of 1.- Kr. for 1 B share of TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. with a nominal value of 100.- Kr.
 - b) Exchange rate of the C shares of TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.: 20,5 shares of ISHUG with nominal value of 1.- Kr. for 1 C share of TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. with a nominal value of 100.- Kr.
 4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.
 5. Sundry.
- I (03182/528/42)

The Board of Directors.

J.P. MORGAN CURRENCY STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.762.

The Shareholders are hereby convened to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on June 28, 2002 at 12.00 noon, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2002.
2. Presentation and approval of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2002.
3. Approval of the Financial Statements for the financial year ended March 31, 2002.
4. Ratification of the co-option of Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Iain OS Saunders and Mr Veit O Schuhen, in replacement of Mr Philippe Coppe, Professor Dr L Gleske, Mr Christian Jacobs, Count Diego du Monceau de Bergendal, resigning Directors.
5. Discharge of the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties for the accounting year ended March 31, 2002.
6. Election of the following Directors: Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans, Mr Iain OS Saunders and Mr Veit O Schuhen until the next Annual General Meeting.
7. Election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting.
8. Approval of the Directors' fees.
9. Allocation of the results for the financial year ended March 31, 2002.
10. Consideration of such other business as may properly come before the Annual General Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Annual General Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the registered office of the Company (Client Services Department, fax + 352 3410 8000), no later than June 26, 2002 at 5.00 p.m. CET in Luxembourg.

I (03221/817/32)

By Order of the Board of Directors.

VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.341.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juillet 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03171/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 28 juin 2002 à 16.00 heures au siège social de la Société, 55-57, rue de Merl à Luxembourg avec comme points à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001.
2. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2001

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

Administrateur-délégué

I (03172/000/16)

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03181/696/16)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2002, l'Assemblée n'a pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 12 juillet 2002 à 17.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions

I (03185/546/19)

Le Conseil d'Administration.

H.D. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.500.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.
4. Divers.

I (03188/005/15)

Le Conseil d'Administration.

SIENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 24 juin 2002 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02675/755/17)

Le Conseil d'Administration.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 21 juin 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02743/029/19)

Le Conseil d'administration.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2002 à 16.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- Nominations statutaires.
- Divers.

II (02689/000/17)

Le Conseil d'Administration.

REVIGOR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.272.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 juin 2002 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02698/534/15)

Le Conseil d'Administration.

Fortis Rent-o-Net, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.371.

Le quorum de présence requis par les articles 263 et 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la Société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2002, Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 28 juin 2002 à 15.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., sise 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion/absorption, tel que publié au Mémorial le 24 avril 2002 et prenant effet le 1^{er} juillet 2002, de la Société par la sicav FORTIS L FUND.
2. Dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses avoirs à FORTIS L FUND prenant effet le 1^{er} juillet 2002.
3. Décharge aux administrateurs jusqu'à la date de la présente Assemblée.
4. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, cette seconde Assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le capital représenté.

Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (02792/584/28)

Le Conseil d'Administration.

43050

ELDOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 53.054.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, le 21 juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Transformation de l'avance d'actionnaire à financement improductif à rembourser selon besoins pour la valeur de Euro 799.911,60
8. Divers

II (02744/029/21)

Le Conseil d'administration.

JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.714.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02745/029/19)

Le Conseil d'administration.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.993.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02746/029/19)

Le Conseil d'administration.

43051

MILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.013.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02747/029/19)

Le Conseil d'administration.

ROSACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02757/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of FIDELITY FUNDS - Fidelity Premium Portfolio Service - Dollar Growth Fund («the Fund») will be held at the registered office of FIDELITY FUNDS in Luxembourg on Friday 28 June 2002 at 9.30 a.m. local time, to consider the following agenda:

Agenda:

1. To allocate the assets of FIDELITY FUNDS - Fidelity Premium Portfolio Service - Dollar Growth Fund to those of FIDELITY FUNDS - Fidelity Portfolio Selector Global Growth Fund following which the shares of FIDELITY FUNDS - Fidelity Premium Portfolio Service - Dollar Growth Fund will be converted into shares of FIDELITY FUNDS - Fidelity Portfolio Selector Global Growth Fund.
2. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

The exchange ratio will be determined on the basis of the net asset value of both share classes concerned on the day of the merger, effective 5 July 2002, and will be published accordingly.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person to attend and vote. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

No quorum is required for a valid deliberation on the agenda, and a decision in favour of the resolution proposed shall be approved by a simple majority vote of the shares present or represented at the meeting.

17 May 2002.

II (02999/584/24)

By Order of the Board of Directors.

MAGIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 65.039.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le *20 juin 2002* à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02815/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 juin 2002* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Suppression de la valeur nominale des actions
6. Conversion de la devise du capital en EURO, de sorte que le capital social s'élève désormais à EURO 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale et modification subséquente de l'article 3 des statuts
7. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication
8. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
9. Divers

II (02824/795/23)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FUNDS - Emerging Japan Fund («the Fund») will be held at the registered office of FIDELITY FUNDS in Luxembourg on Friday *28 June 2002* at 10.00 a.m. local time, to consider the following agenda:

Agenda:

1. To allocate the assets of FIDELITY FUNDS - Emerging Japan Fund to those of FIDELITY FUNDS - Japan Smaller Companies Fund following which the shares of FIDELITY FUNDS - Emerging Japan Fund will be converted into shares of FIDELITY FUNDS - Japan Smaller Companies Fund.
2. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

The exchange ratio will be determined on the basis of the net asset value of both share classes concerned on the day of the merger, effective 5 July 2002, and will be published accordingly.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person to attend and vote. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

No quorum is required for a valid deliberation on the agenda, and a decision in favour of the resolution proposed shall be approved by a simple majority vote of the shares present or represented at the meeting.

17 May 2002.

II (02998/584/22)

By Order of the Board of Directors.

BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02881/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02882/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ESTALEX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (02900/795/15)

Le Conseil d'Administration.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02902/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02901/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02903/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.838.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le jeudi 20 juin 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 28 février 2002,
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 28 février 2002,
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 28 février 2002,
- IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 28 février 2002,
- V. Nominations statutaires,
- VI. Divers.

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés; toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / Administration SOCGEN INTERNATIONAL Sicav TITR/JUR), le 13 juin 2002 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix; ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège de la Société). Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard l'avant-veille de l'Assemblée, soit le mardi 18 juin 2002.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

II (02977/045/30)

Le Conseil d'Administration.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02905/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OTOVITRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.391.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 21, 2002 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2001
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous

II (02907/795/15)

The Board of Directors.

STETIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.441.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2002 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (02969/005/15)

Le Conseil d'Administration.

PARINGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 2002 à 14.00 heures au siège social de la société

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Conversion du capital en euros
6. Divers

II (02970/309/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 2002 à 16.00 heures au siège social de la société

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Conversion du capital en euros
6. Divers

II (02971/309/16)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.507.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 2002 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la nomination d'un administrateur
6. Divers

II (03135/309/16)

Le Conseil d'administration.

SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.858.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 11 février 2002

Le Conseil accepte la démission de M. Luca Aniasi de son poste d'Administrateur.

Mme Palmirina Scorpio, employée privée, avec adresse professionnelle Roma via Tiburtina 924 I-00156, est nommée comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2002; l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

SITCOM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22203/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2002.
